

**Compte-rendu de la réunion de présentation du dispositif « Participation Citoyenne »  
Major JUMEAUCOURT – Mairie de Verlinghem – 15 novembre 2014**

Accueil du Major JUMEAUCOURT par Jean-Claude DESROUSSEAUX et Jacques HOUSSIN, maire, conseiller général.

Pour Jacques HOUSSIN, le dispositif *Participation Citoyenne* vient compléter la vidéo protection qui donne des résultats. C'est un outil pour lutter contre la délinquance. Informer la Gendarmerie et/ou le Maire sur des agissements, des personnes ou des véhicules suspects.

Pour le Major JUMEAUCOURT, le dispositif de *Participation Citoyenne* est la suite logique de « Voisins Vigilants » ; et c'est un plus pour la commune pour informer la gendarmerie et/ou le maire sur des agissements, des personnes ou des véhicules suspects sur son lieu de vie.

Tous les habitants de la commune devrait être participants citoyens : c'est une action civique.

La mission de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie de Quesnoy/Deûle (14 sous-officiers) est d'assurer la sécurité publique et routière sur une circonscription comprenant 5 communes (Quesnoy/Deûle, Frelinghien, Verlinghem, Deûlémont, Warneton) : 13.822 habitants sur 49,82 km<sup>2</sup>.

Sur la commune, de jour comme de nuit, peuvent également intervenir des gendarmes d'Hallennes lez Haubourdin et la brigade motorisée de La Bassée.

La Brigade de gendarmerie de Quesnoy/Deûle est joignable tous les jours de 8 à 19 heures. Après 19 heures, c'est le centre opérationnel de Villeneuve d'Ascq qui réceptionne tous les appels du Nord (Arras pour le Pas-de-Calais). « On ne dérange jamais un gendarme ». Possibilité d'envoyer un email à un gendarme : adresse du destinataire sous la forme [prénom.nom@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:prénom.nom@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Le Major JUMEAUCOURT commente ensuite le diaporama suivant.

## **1- Le Cadre du dispositif**

- ✓ Code Général des Collectivités Territoriales – Article L2111-1 ([Lien](#)).
  - Par son pouvoir de police, le maire concourt à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance.
  
- ✓ Instruction ministérielle de juin 2011.

## **2- Le Concept**

- ✓ La mise en place de la participation citoyenne demande :
  - L'adhésion des Elus.

**Compte-rendu de la réunion de présentation du dispositif « Participation Citoyenne »  
Major JUMEAUCOURT – Mairie de Verlinghem – 15 novembre 2014**

- L'engagement de la population.
- La signature d'un protocole : Préfet, Procureur de la République, Maire, Commandant de groupement de gendarmerie.

### **3- Qu'est ce que la participation citoyenne ?**

- ✓ L'objectif est d'associer les habitants à la protection de leur environnement par une participation citoyenne.
  
- ✓ Objectif :
  - Augmenter le sentiment de sécurité.
  - Améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.
  - Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

**A T T E N T I O N**, il est uniquement demandé :

- De renseigner sur des faits et **NON** sur des personnes nommément désignées (pas de délation).
- D'observer et **NON** de surveiller ou de patrouiller (pas de ronde).

### **4- Le dispositif de participation citoyenne**

- ✓ La participation citoyenne est complémentaire de l'action habituelle de la gendarmerie.
  
- ✓ C'est une démarche collective de sécurité partagée visant à accroître le niveau de sécurité du secteur par une action concertée et partenariale.
  
- ✓ Elle repose sur l'adhésion au dispositif de « référents » auprès de la population. Les « référents » sont nommés parmi les volontaires sensibles aux questions de sécurité et au sens civique.

#### **Le fonctionnement du dispositif :**

- ✓ Les « référents » informent la gendarmerie et le maire des agissements et des véhicules suspects.
  
- ✓ Les « référents » relayent l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs : Opération Tranquillité Vacances (OTV).
  
- ✓ Les « référents » et les acteurs locaux sont tenus informés dans le cadre de la prévention de proximité.



Compte-rendu de la réunion de présentation du dispositif « Participation Citoyenne »  
Major JUMEAUCOURT – Mairie de Verlinghem – 15 novembre 2014

33 cambriolages du 01/11/2013 au 31/11/2014 : soit **+37,5%** les 12 derniers mois.

## 6- Les Risques et les Conseils

✓ **En cas d'urgence, un seul numéro direct = Le 17.**

### 6-1 Les Risques :

- **Le Cambriolage.**
- **Le Vol par ruse** : ex. Faux agents EDF, employés communaux ...  
Les gendarmes et policiers nationaux ont une petite carte avec la photo et la bande tricolore.



- Les Dégradations : habitations, véhicules ...
- ✓ **Les Cambrioleurs :**
  - Il s'agit très souvent de personnes et/ou de véhicules que l'on n'a pas l'habitude de voir. Il est plus facile de les repérer en milieu rural plutôt qu'en zone urbaine.
  - Ils peuvent être accompagnés de jeunes mineurs qui entrent plus facilement par les petites ouvertures.

✓ **Mode d'action : Le repérage**

- Par démarchage à domicile, souvent de façon insistante.
- L'hiver, en fin d'après-midi, par l'absence de lumière alors que la nuit tombe.
- En suivant des personnes qu'ils croient vulnérables (personnes très âgées).
- En testant la présence par une action sur la sonnette ou en lançant un caillou sur les volets ou la fenêtre.
- En faisant le guet pendant un certain temps.
- ❖ Ils agissent en l'absence des occupants du logement, lorsque ces derniers sont partis au marché, en promenade, à un mariage ou un enterrement, ou en vacances.
- ❖ Si les habitants les surprennent, ils inventent une histoire avant de partir ou ils effectuent leur vol par ruse : l'un des délinquants attire l'attention pendant que l'autre s'empare d'objets (portefeuille, bijoux).
- ❖ Ils peuvent se présenter comme gendarmes, policiers, agents EDF ou autres fonctionnaires : demander la carte professionnelle pour vérifier la qualité du prospecteur. De même, le Personnel des bennes ESTERRA doit avoir une autorisation de la Mairie pour passer pour les étrennes.

✓ **Mode d'action : l'Effraction**

- Un guetteur reste parfois à l'extérieur.
- L'effraction est réalisée sur une baie vitrée, une fenêtre, une porte de garage, souvent sur un côté de la maison qui est à l'abri des vues.
- La fouille est rapide. Elle porte sur le hall d'entrée, la chambre principale et la salle de bains.
- Les objets recherchés sont les bijoux en or et l'argent en numéraire, parfois la carte bleue ou/et le chéquier, téléphones et ordinateurs portables, voire la voiture si les clés sont accessibles.

**6-2 Les Conseils : Prévenir – Sécuriser – Alerter**

- ✓ Prendre une photo du n° de série, du type et de la marque des appareils (ordinateurs, tablettes, TV, téléphone ...).
- ✓ Ne laissez pas la porte de garage ou le portail ouvert car cela indique aux délinquants que vous êtes sorti.

**Compte-rendu de la réunion de présentation du dispositif « Participation Citoyenne »**  
**Major JUMEAUCOURT – Mairie de Verlinghem – 15 novembre 2014**

- ✓ Ne laissez pas de fenêtre ouverte, ni même entre-ouverte, car cela facilite l'intrusion.
- ✓ Sur une façade à l'abri des vues, fermez les volets en cas d'absence même de courte durée.
- ✓ Prenez ces précautions, même pour aller dans le jardin, surtout si votre jardin est visible de la route.
- ✓ Ne laissez pas les clés de votre voiture à portée de main dans l'entrée ou, pire, sur la voiture.
- ✓ En cas de départ en vacances, demandez à un voisin de relever le courrier régulièrement afin d'éviter de montrer votre absence par une boîte à lettre qui déborde de courriers ou de publicités. Signalez votre départ à la brigade de gendarmerie afin qu'une attention particulière soit portée à votre domicile.
- ✓ Ne laissez pas vos bijoux de valeur aux endroits où ils seront facilement trouvés : table de chevet, tablette de lavabos, meuble d'entrée.
- ✓ Ne laissez pas la clé de votre domicile sous le paillason, sous une pierre ou à tout autre endroit trop évident.
- ✓ Eviter les canons de serrure qui dépasse de la porte.
- ✓ Une alarme ou un animal de compagnie peuvent dissuader ou limiter l'action des malfaiteurs.
- ✓ N'ouvrez pas votre porte à un soit-disant gendarme qui n'est pas en tenue, ni à un soit-disant fonctionnaire de police ou autre sans qu'il vous présente sa carte professionnelle comportant sa photo. (Eventuellement appeler la brigade locale).

Prévenir **immédiatement** en cas de signalement d'un comportement inhabituel.

**Appeler directement** la gendarmerie en cas de besoin d'intervention sur un délit en cours.

**URGENCE**  
**Appeler le 17**

**Conclusion : une chaîne de vigilance pour prévenir tout phénomène de délinquance**

- ✓ Une solidarité de voisinage
- ✓ Une posture de vigilance
- ✓ L'acquisition de réflexes

**Au final, le dispositif *Participation Citoyenne* doit permettre de renforcer le lien social entre les citoyens en combattant l'individualisme, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.**